



Souille

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique

Séance du 14 décembre 2017

Convocation du 8 décembre 2017

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-sept, le quatorze décembre 19 h 42, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le huit décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, MM. Francis Brunelle, Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Pauline Schmidt, M. Othmane Khaoua, Mme Claire Beillard-Boudada, MM. Thibault Hennion, Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés :

Mme Florence Presson par M. Philippe Laurent,
Mme Liza Magri par M. Jean-Philippe Allardi,
Mme Catherine Lequeux par M. Bruno Philippe,
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier

Etaient absents :

M. Thierry Legros,
M. Xavier Tamby,
M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 14 décembre 2017

OBJET : Dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2010-788 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) du 12 juillet 2010,

Vu sa délibération du 29 juin 2006 adoptant la contribution de la Ville à l'élaboration du schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) et affirmant, dans ce cadre la primauté de la question énergétique,

Vu le décret n° 2017-196 du 16 février 2017 relatif aux aides à l'achat ou à la location des véhicules peu polluants,

Vu la délibération adoptée par le conseil municipal le 31 mars 2011 mettant en place un dispositif d'aide à la location et à l'achat d'un vélo à assistance électrique,

Vu la délibération adoptée par le conseil municipal le 11 mai 2017 qui a suspendu le dispositif d'aide à l'achat de VAE à partir du 1^{er} juin 2017,

Considérant le conditionnement des aides octroyées par l'Etat au versement d'une aide par la Ville à compter du 1^{er} février 2018, voté dans le cadre d'un amendement au projet de loi de finances le 9 novembre 2017,

Après en avoir délibéré, à la majorité (6 votes contre : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Mme Dominique Daugeras)

DECIDE de reconduire le dispositif d'aide pour l'achat de vélos à assistance électrique pour une durée d'un an à compter du 1^{er} février 2018 et de fixer le montant de la subvention à 10 % du coût d'achat TTC, plafonné à 100 €.

APPROUVE le règlement d'attribution des aides correspondantes.

AUTORISE le maire à accorder des aides dans le cadre des dispositions de ce règlement.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Benjamin Lanier